

## REGLEMENT JEU CONCOURS « Parraine tes potes »

DU 01/07/2023 au 31/10/2023

---

### **Article 1 : Objet**

L'association Sud Management dont le siège social est situé Site de l'Agropole – CS 20053 – Estillac – 47901 AGEN Cedex 09 organise, du 01/07/2023 au 31/10/2023, un jeu concours gratuit.

La participation est prise en compte lorsque toutes les conditions mentionnées en article 3 sont respectées.

Le règlement du jeu est disponible à l'accueil de SUD Business School sur le Campus d'Agen et de Villeneuve-sur-Lot.

### **Article 2 : Accès au jeu**

Sud Management organise un jeu concours sur inscription pour permettre de gagner des lots présentés en article 6.

**Ce Jeu gratuit et sans obligation d'achat est ouvert à toute personne physique, ayant un statut d'étudiant ou d'alternant, inscrit sur la période du jeu concours, à Sud Management Business School.**

La participation au jeu n'est pas limitée.

La participation sera ouverte du 01/07/2023 au 31/10/2023.

### **Article 3 : Modalités du Jeu**

Pour participer au jeu concours, il est nécessaire de disposer d'un accès Internet, le jeu est accessible exclusivement sur la page <https://www.sudmanagement.fr/actu-business-school/parrainage-2023/>

Conditions d'éligibilité :

Pour le parrain :

1. Être déjà étudiant ou alternant à SUD Business School (rentrée 2022-2023)
2. Avoir été inscrit dans la case « nom du parrain » avec son nom et prénom ayant la bonne orthographe, sur le formulaire de pré-inscription sur la page : <https://www.sudmanagement.fr/actu-business-school/parrainage-2023/>
3. La participation donne l'accès au parrain, au jeu concours du « plus grand nombre de filleuls ». Dans ce cas le parrain ayant rapporté le plus de filleul à SUD Business School, se verra remettre un lot spécial.

Pour le filleul :

1. Le filleul ne doit pas avoir retourné son dossier de candidature avant le 1<sup>er</sup> juillet 2023, et ne jamais avoir été inscrit à SUD Business School.
2. Le filleul doit faire partie de l'effectif de SUD Business School pour la rentrée 2023 – 2024\* et au moins jusqu'au 1<sup>er</sup> décembre 2023.

\* pour les formations en alternance avoir une entreprise avant le 31 octobre 2023.

La participation est prise en compte uniquement si tous les points évoqués sont dûment respectés.

En cas de réalisation incomplète, la participation du candidat sera considérée comme nulle.

Sud Management se réserve le droit d'exclure du jeu concours toute personne indiquant de fausses informations.

#### **Article 4 : Date et durée**

Le Jeu se déroule du 01/07/2023 au 31/10/2023.

#### **Article 5 : Désignation des gagnants**

Toutes les personnes ayant remplis les conditions de l'article 3 au 1<sup>er</sup> décembre 2023, seront contactées par email semaine 49 afin d'être informées sur le montant du chèque cadeau qu'elles vont recevoir. Pour le lot spécial, il sera demandé au vainqueur de choisir entre la Playstation 5 ou un chèque cadeaux d'un montant équivalent, réponse avant le 8 décembre sinon le lot sera remis au 2<sup>ème</sup> du concours du « plus grand nombre de filleuls ».

#### **Article 6 : Lots**

Les lots mis en jeu sont :

- Un chèque cadeau d'une valeur de 50€, donné au parrain pour chaque filleul faisant partie de l'effectif au 1<sup>er</sup> décembre 2023.

Le lot spécial « du plus grand nombre de filleuls » :

- Une Playstation 5 édition standard ou le montant équivalent en chèque cadeaux,

Les lots ci-dessus ne pourront :

- Pas être transmis à une tierce personne
- Pas être repris
- Pas être échangés

Si le gagnant ne souhaite pas récupérer son lot, il n'aura droit à aucune compensation de quelque nature que ce soit.

**Article 7 : Remise ou retrait du lot**

Le retrait du lot par l'étudiant ou l'alternant s'effectuera, uniquement en main propre, au sein de SUD Business School, auprès des responsables des campus d'Agen ou de Villeneuve-sur-Lot.

Si le gagnant ne se manifeste pas avant le 20 décembre 2023, la dotation deviendra caduque.

**Article 8 : Acceptation et consultation du Règlement**

Participer au jeu implique l'acceptation de ce règlement dans son intégralité.